

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET DE FRANÇAIS

Plan de cours

COURS : **LITTÉRATURE ET IMAGINAIRE**

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : | Théorie : 3 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE BUREAU ☎ POSTE ✉ COURRIEL
ROBERT LÉVÊQUE **E-110 2688** **robert.leveque@cegepmontpetit.ca**

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDINATION DÉPARTEMENTALE BUREAU ☎ POSTE ✉ COURRIEL
 France Mongeau E-107 2661 dep.litterature@cegepmontpetit.ca
 Isabelle Paquet E-107 2661 dep.litterature@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Objectif de la discipline

Portrait du diplômé en littérature

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiantes et nos étudiants auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique. Ils auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bons lecteurs d'œuvres littéraires et ils auront appris à construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, ils auront appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur a eu recours et à en saisir les effets. Ils seront ainsi devenus des lecteurs sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Ils auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, ils seront devenus des lecteurs capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Ils auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivains qu'ils auront rencontrés. Ils auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qu'ils auront lues. Confrontés aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, ils auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Ils auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, ils auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains qui en font un usage inusité et original. Bref, ils seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiantes et nos étudiants auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. Ils auront abordé les quatre grands genres littéraires, notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. De plus, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiantes et à nos étudiants de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

Ce cours est un préalable absolu au cours **Littérature québécoise**, 601-103-MQ.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

Énoncé de la compétence

Expliquer, en référence à leur contexte culturel et de manière à mieux les apprécier, les représentations du monde proposées par un minimum de quatre œuvres complètes, dont trois de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et une de la littérature mondiale, d'époques et de genres variés, appartenant à la période de 1945 à nos jours. Rendre compte de sa compréhension dans une dissertation explicative.

Objectifs

1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.
4. Élaborer un plan de dissertation.
5. Rédiger une dissertation explicative de 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.

Définition départementale de la dissertation explicative

La dissertation explicative consiste à démontrer à l'aide d'exemples pertinents et de connaissances littéraires la justesse d'un énoncé dont l'objet est une œuvre ou un extrait d'œuvre. Elle est construite à partir d'un plan de rédaction.

ŒUVRES À L'ÉTUDE

PRÉVERT, Jacques. Paroles, Folio, ISBN 9782070367627

IONESCO, Eugène. Rhinocéros, Gallimard, *Folio*, ISBN 978-2-07-0368-16-7

VIAN, Boris. L'Écume des jours, Beauchemin, *Parcours d'une œuvre*, ISBN 978-2-7616-5606-1

BARICCO, Alessandro. Novecento: pianiste, Folio, ISBN 978-2-07-041987-6

N.b. Il faut avoir en classe la **version papier** de chacune de ces œuvres.

N.b. Chaque personne de la classe doit posséder un dictionnaire et une grammaire.

MÉDIAGRAPHIE

ARCAND, Richard. Figures et jeux de mots, Beloeil: La Lignée, *Langue et style*, 1991.

GADBOIS, Vital. Écrire avec compétence au collégial: l'analyse littéraire, la dissertation explicative, l'essai critique, Beloeil: La Lignée, *Langue et pensée*, 1994.

LESOT, Adeline. La lecture méthodique 1. Initiation, Paris: Hatier, *Les Méthodiques*, 1992.

NAYROLLES, Françoise. Pour étudier un poème, Paris : Hatier, *Profil Formation*, 1990.

PAQUIN, Michel et Roger Reny. La lecture du roman. Une initiation, Beloeil: La Lignée, 1985.

PRPIĆ, Maya. La Dissertation, HMH, *Texto*, 1998.

SABBAH, Hélène. La Lecture méthodique 2. Perfectionnement, Paris: Hatier, *Les Méthodiques*, 1992.

SABBAH, Hélène (dir.). Littérature. Textes et méthode, LaSalle: HMH, 1994.

Histoire de la littérature et des idées en France au XXe siècle, Paris: Hatier, *Histoire littéraire*, nos 125-126.

Mémento de la littérature française, Paris: Hatier, *Histoire littéraire*, nos 128-129.

Site de valorisation et d'amélioration de la langue *Le français s'affiche* !

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Diverses activités sont prévues afin d'atteindre les objectifs visés: cours magistraux et discussions, travaux écrits individuels, ateliers formatifs en équipe, écoutes et lectures de textes, visionnements de documentaires audiovisuels, etc.

Généralement, au début de chaque cours, le professeur présente l'ordre du jour, de même que les lectures, travaux ou exercices à faire pour le ou les cours à venir. Il est toutefois de la responsabilité de l'élève de suivre régulièrement le calendrier du plan de cours et de le respecter.

Il est très important d'aller voir régulièrement sur LÉA les documents et les communiqués transmis par le professeur.

L'élève doit participer à toutes les activités du cours, qu'il s'agisse de celles qui font partie des évaluations ou de celles qui ne sont pas soumises directement à une évaluation. Chaque élève a ainsi la responsabilité de faire aux dates prévues les travaux et les lectures demandés.

Plusieurs ateliers en équipe visent à donner à l'élève l'opportunité de réfléchir et d'échanger sur des aspects spécifiques des textes à l'étude. En cela même, ces ateliers doivent obligatoirement être faits en équipe.

Les tests de lecture cherchent à s'assurer de la bonne qualité de la lecture d'œuvres effectuée en dehors de la classe.

Deux productions textuelles, une rédaction de 400 mots et une dissertation explicative d'un minimum de 800 mots, permettent de développer des habiletés de rédaction et d'intégrer les connaissances acquises. La dernière rédaction a lieu en classe, lors de la journée JR consacrée à la simulation de l'épreuve uniforme de langue (EUL) du ministère de l'Éducation, et dans un contexte de réalisation très semblable à celui de l'EUL.

De plus, un examen de synthèse vérifie l'acquisition de connaissances et la capacité d'utilisation de certains outils d'analyse littéraire. La réussite à cet examen suppose ainsi une intégration intelligente des contenus de cours, c'est-à-dire une mémorisation, une compréhension et une capacité d'application des notions relatives à la compétence du cours.

Directive relative à l'usage des technologies de l'information et des communications en classe

La Direction des études du Cégep valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.

En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récurrence après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

Soucieux de la réussite des étudiantes et des étudiants, le professeur interdit strictement en classe, sans autorisation préalable, la **présence visible et sonore** de cellulaires, de tablettes, de lecteurs, d'ordinateurs portables, d'écouteurs ou de casques d'écoute et de tout autre appareil semblable jugé nuisible à une **réelle** présence au cours.

PLANIFICATION DU COURS

CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
Cours 1-2 Présentation du plan de cours. Le CAF. L'épreuve uniforme de langue. La langue française. La nouvelle orthographe.	Lecture de <u>Paroles</u> .
Cours 3-4 Poésie et versification. Versification traditionnelle et versification libre. Figures de style. La chanson française et la chanson québécoise. Amélioration du français écrit.	Lecture de <u>Paroles</u> . Révision du français écrit.
Cours 5 à 8 <u>Paroles</u> . Test de lecture (cours 5) . Analyse et discussion. La chanson française. Atelier en équipe (cours 8) . Amélioration du français écrit.	Lecture de <u>Rhinocéros</u> .
Cours 9 à 11 <u>Rhinocéros</u> . Test de lecture (cours 9) . Analyse et discussion. Le théâtre. Éléments théoriques sur la dissertation explicative: le paragraphe logique et la méthodologie de la rédaction. Amélioration du français écrit.	Préparation à la réaction.
Cours 12-13 Dissertation partielle sur <u>Rhinocéros</u> .	Lecture de <u>L'écume...</u>
Cours 14 à 20 <u>L'écume des jours</u> . Test de lecture (cours 16) . Analyse et discussion. Théorie sur le personnage. Retour sur la dissertation partielle. Amélioration du français écrit.	Lecture de <u>L'écume...</u> Révision du français écrit.
Cours 21-22 (Journée JR) Dissertation complète sur <u>L'écume des jours</u> .	Lecture de <u>Novecento</u> .

Cours 23-29 Novecento: pianiste. Test de lecture (cours 24). Analyse et discussion. Atelier en équipe (cours 27). <u>La légende du pianiste sur l'océan.</u> Amélioration du français écrit.	Révision du français écrit. Étude pour l'examen.
Cours 30 Examen de synthèse.	

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
4 tests de lecture	individuels en classe; il s'agit d'une rédaction ou d'une série de questions.	cours 5, 9, 16, 24	(4x 5%=) 20%
Atelier 1 (sur <u>Paroles</u>)	en équipe, en classe, durant deux heures.	cours 8	10 %
Atelier 2 (sur <u>Novecento</u>)		cours 27	10 %
Dissertation partielle (sur <u>Rhinocéros</u>)	rédaction de 400 mots en classe durant deux périodes de deux heures.	cours 12-13	15%
Dissertation complète * (sur <u>L'écume des jours</u>)	En classe, individuelle, durant 4h30	Journée JR 8 novembre 2017	25 %
Examen de synthèse*	individuelle, en classe	cours 30	20 %

TOTAL : 100

*L'évaluation terminale de cours (article 5.2.4 de la PIÉA) peut comporter deux activités dont la pondération totale est d'un minimum de 30 %, soit un minimum de 20 % pour une activité de rédaction ayant lieu au plus tôt lors de la journée JR consacrée aux activités d'évaluation préparatoires à l'ÉUF et un minimum de 10 % pour la deuxième activité se tenant «*au terme de l'ensemble des périodes d'apprentissage prévues pour les cours*».

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Tests de lecture (objectifs 1, 2, 3): vérifier, à partir d'une brève rédaction ou d'une série de questions, si l'élève a lu attentivement chacune des quatre principales œuvres au programme et si cette personne est prête à entreprendre les activités pédagogiques qui y sont liées.	à venir
Ateliers 1 et 2 (objectifs 1,2 ,3): ces ateliers consistent en des questions auxquelles il faut répondre par écrit, en équipe de deux ou trois personnes; ils visent à vérifier par la pratique si les notions théoriques du cours ont bien été saisies et si l'œuvre à l'étude est bien comprise.	à venir
Dissertations (objectifs 1 à 6): évaluer par la pratique les notions théoriques portant sur la rédaction de la dissertation.	à venir 70% contenu; 30 % langue
Examen (objectifs 1, 2, 3): vérifier l'acquisition de connaissances et la capacité d'utilisation de certains outils d'analyse littéraire. La réussite à cet examen suppose ainsi une intégration intelligente des contenus de cours, c'est-à-dire une <u>mémorisation</u> , une <u>compréhension</u> et une capacité d' <u>application</u> des notions relatives à la compétence du cours.	à venir

**Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIEA).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

(2) PRÉSENCE AUX COURS

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Politique départementale de présence en classe

1] Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur qui l'aviserait des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

2] Est susceptible de ne plus être admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :

Le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10 % par jour de retard.

(4) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Méthodologie »** des centres de documentation du Cégep. Voici l'adresse :

CRD du campus de Longueuil ou CRD de l'ÉNA (même lien pour les deux campus) : www.cegepmontpetit.ca/normes.

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

(5) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit :

- **La maîtrise du français et la réussite des études collégiales**

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (une

dissertation de 900 mots); pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière: la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

- **Les cours de français au cégep: des cours de littérature**

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires: connaissances stylistiques et historiques; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

- **La maîtrise de la langue: la responsabilité de l'étudiant**

Au Cégep, l'étudiant est le premier responsable de la qualité de son français: chaque étudiant doit veiller à se donner, s'il ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque étudiant n'est pas pour autant laissé à lui-même: pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, l'étudiant peut compter sur plusieurs ressources:

- a) ses professeurs, que l'étudiant peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;
- b) le Centre d'aide en français, où l'étudiant trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le Centre d'aide en français sont :

- les rencontres individuelles : l'étudiant qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un autre étudiant pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session; attestation en fin de session);
- l'autoapprentissage : l'étudiant travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeurs responsables (date limite d'inscription : la quatrième semaine; attestation en fin de session).

Quelle que soit la formule choisie, l'étudiant développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

- **Modalités d'évaluation du français écrit**

Dans les travaux où le professeur juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale ; le professeur établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant:

Cours	Nombre de mots d'une rédaction	Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 44 mots
601-102	800	1 faute / 50 mots
601-103	900	1 faute / 56 mots

601-104	900	1 faute / 56 mots
---------	-----	-------------------

Chaque étudiant devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la Grille de correction du code, produite par le CAF, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours.

(6) CENTRE DE LITTÉRATURE

Le Centre de littérature est un lieu de rencontre et de discussion. Les étudiants s'y voient offrir la possibilité de consulter des professeurs du Département de Littérature et de français qui peuvent répondre à certaines questions relatives à la littérature (notions diverses, outils d'analyse, compréhension de certaines problématiques générales propres à un auteur ou à une période littéraire, etc.) ainsi qu'à la méthodologie menant à la rédaction des différents types de travaux demandés dans le cadre des cours de littérature (analyse littéraire, dissertation explicative ou critique). Ces interventions ne peuvent être que d'ordre général, l'étudiant devant toujours s'en référer à son professeur pour les consignes ou questions particulières ou encore pour chercher des réponses précises en lien avec un travail à remettre dans de brefs délais. Cet encadrement est offert selon un horaire affiché au Centre situé à l'intérieur du CAF (local D-2001).

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

GRILLE DE CORRECTION DU CODE**O ORTHOGRAPHE****G GRAMMAIRE**

- G1** Accord dans le groupe nominal
- G2** Accord dans le groupe verbal
- G3** Accord du participe passé
- G4** Formes verbales
- G5** Homophones grammaticaux

S SYNTAXE

- S1** Structure
- S2** Concordance verbale
- S3** Marqueurs de relation
- S4** Pronoms et déterminants
- S5** Ponctuation

V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)**T TYPOGRAPHIE**

- T1** Emploi des majuscules
- T2** Règles typographiques